

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 27 (1981)

Heft: 10

Artikel: Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger	3
Le cinéma suisse d'hier à aujourd'hui	5
Evénements suisses	7
Hymne national suisse	9
Enquête auprès des Suisses de l'étranger en relation avec le droit de vote	11
Nouvelles locales	12-16
Coin du livre	17
Congrès des Suisses résidant à l'étranger	20

Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE)

La Commission des Suisses résidant à l'étranger a tenu sa séance d'automne le 21 août 1981 dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel de ville de Soleure, sous la présidence de M. Alfred Weber, a. Conseiller national. Parmi les nombreux délégués venus des quatre coins du monde, on a pu relever la présence du Président d'honneur de l'Organisation des Suisses résidant à l'étranger, M. Louis Guisan, qui vient de fêter son 70^e anniversaire, ainsi que celle de M. Paul Schaffroth, Président central de la Nouvelle Société Helvétique.

Les délégués ont approuvé la nomination de quatre nouveaux membres de l'intérieur au sein de la CSRE, sous réserve de la ratification par le Comité central de la NSH. Il s'agit de:

M^{me} Esther Bühner, Conseillère aux Etats du canton de Schaffhouse, a. institutrice à l'école suisse de Bogota.

M^{me} Hedi Lang, Conseillère nationale de Wetzikon, ZH, a. membre de la commission des écoles primaires.

M. Odilo Guntern, Conseiller aux Etats du canton du Valais, avocat et notaire, membre de la délégation suisse au Conseil de l'Europe.

M. Claude Bonnard, Conseiller national, a. Conseiller d'Etat du canton de Vaud, docteur en droit. On est assuré, avec ces nouveaux membres, de renforcer les contacts avec nos autorités.

La Commission des Suisses résidant à l'étranger a pris connaissance de la décision de suppression

des subventions fédérales aux écoles suisses de Florence, Gênes et Naples. Le Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger et l'OSRE ont été très déçus de cette décision. Ils espèrent que le montant de 1,4 million ainsi économisé restera à disposition des autres écoles. Mais on demeure assez sceptiques car l'on craint que la Confédération n'englobe cet argent purement et simplement dans le cadre de ses mesures d'économies. La Commission a décidé cependant de ne pas élever de protestation avant les pourparlers qui auront lieu avec le Conseiller fédéral Hürliemann, Chef du Département de l'intérieur.

L'assemblée a ensuite été informée des résultats de l'enquête concernant l'exercice des droits politiques par les Suisses résidant à l'étranger effectuée par le Département fédéral des affaires étrangères par l'entremise de la présente publication. On s'est montré très satisfait de la participation à cette enquête et de l'intérêt par les Suisses résidant à l'étranger, car les questionnaires du même genre en Suisse donnent la même quantité de réponses en pourcentage. En conséquence, les résultats peuvent être considérés comme représentatifs, et il est intéressant de constater que la majorité des personnes qui se sont prononcées se situent dans une classe d'âge de 34 à 39 ans.

(Voir résultats chiffrés en page 11)

